



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Tarifs voyageurs

Question écrite n° 922

### Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la situation des usagers quotidiens de la SNCF domicilies a plus de 75 kilometres de Paris qui vont subir une nouvelle et importante hausse tarifaire au 1er aout ; en deux annees, ils auront supporte une augmentation de 25 p 100 du cout du titre de transport. Il lui demande s'il a l'intention de mener avec les autorites regionales et les partenaires sociaux concernees une etude relative aux tarifs des titres de transport des voyageurs de type « domicile-travail ».

### Texte de la réponse

Reponse. - La reforme des abonnements avait ete rendue necessaire par le desequilibre croissant entre les recettes procurees a la SNCF par ces abonnements et les depenses afferentes au trafic correspondant. Ce phenomene resulte de l'augmentation du nombre et de la longueur des deplacements quotidiens en train. La reforme des abonnements du 1er aout 1987 vise donc, outre une simplification pour l'utilisateur, a mieux refleter les couts de transport conformement a l'objectif d'equilibre global de son exploitation fixe a la SNCF par l'Etat. Cette reforme ayant engendre des difficultes pour certaines categories de population, le dialogue a ete etabli avec les associations d'usagers et une solution, certes transitoire, a ete degagee, de telle sorte que la charge des abonnees ne soit accrue que tres progressivement. La SNCF s'est en effet engagee a limiter chaque annee a 10 p 100, dans un environnement economique semblable a celui que nous connaissons aujourd'hui, la hausse de frais de transport pour ceux de ses clients, abonnees de l'ancien titre I, qui utilisent le titre appele « Modulopass » pour des deplacements frequents lies a leur situation professionnelle. En outre, ils n'ont eu a payer, a compter du 1er aout dernier, que 40 p 100 du prix du coupon annuel et ont eu la possibilite de regler cette somme par mensualites.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lefranc Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 922

**Rubrique :** SnCF

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** transports et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1988, page 2241